

PREAMBULE

La CSO/PLCP, à travers l'ancien Programme d'Appui à la mise en œuvre de la stratégie de Réduction de la Pauvreté (PRP), s'était inscrite dans une perspective de forte concentration sectorielle et géographique de ses activités. C'est dans ce cadre que le programme s'était lancé dans une dynamique de mise en place de Centres Pilotes du Millénaire pour le Développement (CPMD). Les CPMD sont des espaces polarisateurs à fort potentiel d'attractivité à même d'impulser une dynamique de développement économique et social grâce à des investissements massifs. Au terme du PRP, un ensemble d'infrastructures sociales de base a été réalisé et réceptionné dans les CPMD prioritaires (à savoir Gassane, Younouféré, Mberlé Bélé et Dounga Lao). La réalisation de ces infrastructures a enregistré des effets réels sur l'amélioration des conditions de vie des populations et, par ricochet, sur l'atteinte des OMD.

Dans le cadre de la mise en œuvre du deuxième Programme de Coopération Sénégal – Luxembourg (PIC II), le comité de pilotage a fortement recommandé la mise en synergie des actions des partenaires dans la zone concentration lors de la réunion tripartite tenue en novembre 2009 entre le Gouvernement, le SNU et le Grand Duché de Luxembourg. C'est ainsi que les trois partenaires que sont le PNUD, le LUX-DEV et l'UNFPA se sont accordés sur la répartition des tâches relatives à la réalisation des infrastructures sanitaires au niveau des villages-centres des communautés rurales des régions de Saint Louis et Matam.

A ce titre, l'UNFPA s'engage à équiper les cases de santé construites par le PRP dans les régions de Matam et Saint Louis. Pour raison de contraintes budgétaires, l'activité de construction des infrastructures sanitaires n'a pas pu être bouclée lors de la mise en œuvre du PICII et a été reportée et reprogrammée dans le PIC III.

C'est fort de ce constat que la Cellule de Suivi des Projets et Programmes de Lutte Contre la Pauvreté (CSO/PLCP), à travers le nouveau Programme de Renforcement des Dynamiques Economiques et Sociales (PRODES), et l'UNFPA envisagent de renforcer ce partenariat et de mettre en synergie leurs interventions de manière à davantage faciliter l'accès des groupes vulnérables aux services sociaux de base, dans le cadre de l'amélioration de la santé de la reproduction des femmes et ados/jeunes.

Le présent protocole d'accord est établie entre :

D'une part,

Le « Fonds des Nations Unies pour la population » ou « UNFPA » représenté par Madame Andera Wojnar diagne, Représentante Résidente de l'UNFPA à Dakar, sis, à Immeuble Wollé ndiaye, Route du Méridien Président-Almadies, N° 10, Zone 3 Dakar, BP 154 Dakar Sénégal.

Et

D'autre part

La Cellule de Suivi Opérationnel des Projets et Programmes de Lutte Contre la Pauvreté ci-après dénommé (C/CSO-PLCP), représentée par son Coordonnateur National et sise au 14, rue Bérenger Féraud X Le Dantec - Dakar
Il a été convenu ce qui suit :

- Identifiant avec l'ONG WHEPSA et la CSO/PLCP, les comités mamans des villages disposant de caisses de solidarité pour la références des femmes enceintes ayant des complications vers les structures de santé et pouvant bénéficier des micro crédits,

Article 5 : Engagements de la CSO/PLCP

La CSO/PLCP s'engage, à travers le PRODES, à:

- Assurer la dotation en médicaments des cases de santé de Samba Goulo, Gassédiabé et Adja ;
- Renforcer les capacités des comités de gestion, des comités de mamans et de santé des cases de Samba Goulo, Gassédiabé et Adja ;
- Participer à la réception des équipements et du matériel médical livré
- Assurer dans la limite de ces possibilités l'accès au micro crédit des comités mamans des villages disposant de caisses de solidarité pour la référence des femmes enceintes ayant des complications vers les structures de santé
- Elaborer et partager un rapport narratif annuel sur la gestion des équipements et les résultats obtenus en termes d'amélioration de l'accès et d'utilisation des services SR.

Article 6 : Entrée en vigueur du protocole d'accord

La présent Protocole d'accord de Partenariat entre en vigueur à compter de sa date de signature par les deux parties contractantes.

Article 7 : Clôture du protocole d'accord

Le présent Protocole de Partenariat sera clôturé à la fin du PRODES prévue en 2017.

Article 8 : Modification de la convention

Toute modification de ce présent Protocole d'accord de Partenariat fera l'objet d'un avenant signé par les deux parties.

Article 9 : Litiges et contestations

Tout différend survenu dans le cadre de l'exécution de ce présent Protocole d'accord de partenariat fera, au préalable, l'objet d'un strict règlement à l'amiable entre les parties contractantes.

Fait à Dakar en quatre exemplaires originaux, le.....

L'UNPA

Représentant Résident

Mme Andrea Wojnar Diagne

Pour la CSO/PLCP

Le Coordonnateur National

M. Ousmane KA



Dakar, le 13 Mai 2014

PPA/221
SEN/GEN
RR/hs

Monsieur le Coordonnateur National,

Objet : Equipements des infrastructures sanitaires.

J'accuse réception de votre lettre N° 000092 en date du 30 Avril 2014, par laquelle vous avez bien voulu me notifier la réception des cases de santé situées dans les localités ci-après :

- Village de Adja dans la Communauté rurale de Vélingara Ferlo, Département de Matam, Région de Matam;

- Village de Cassé Diabé dans la Communauté rurale d'Oudalaye Département de Dagona, Région de Saint-Louis;

- Village de Samba Goulo dans la Communauté rurale de Doumga Lao, Département de Podor, Région de Saint Louis.

Afin de pouvoir équiper ces cases de santé, il est souhaitable que l'accord de partenariat entre nos organisations soit actualisé dans le cadre du 7^{ème} programme de coopération Sénégal/UNFPA actuellement en vigueur.

Aussi, vous saurais-je gré des dispositions que vous voudriez bien faire prendre, pour vous rapprocher de nos services compétents en vue de l'élaboration de ce partenariat.

En vous remerciant pour notre collaboration déjà satisfaisante, je vous prie de croire, Monsieur le Coordonnateur National, à l'assurance de ma considération distinguée.

Andrea Wojnar Diagne
Représentant Résident
UNFPA
Fonds des Nations Unies
pour la Population au Sénégal

Monsieur Ousmane KA
Coordonnateur national du PODES

Dakar

BESONS

Designation	
Boites à Pansement garnie à 13 Eléments	
Pèse Bébé automatique Portée 20 kg	
Pèse Personne Standard Portée 125 / 150 Kg	
Armoire Doubles Battants Métalliques 95x45x195	
Poubelle en Inox à Pédale 15l, Seau intérieur en Plastique	
Escabeaux à Deux Marches	
Lits d'Hospitalisation Complets relevé buste + Matelas mousse+ 2 draps blancs	
Table d'Accouchement en 2/3 parties + Accessoires	
Table de Bureau semi métallique (2 caissons)	
Chaises en Plastique	
Tensiomètre multi Obèse/Adulte et Enfants	
Alèse en Plastique 2 m	
Bassin de Lits Pantouffes Plastiques	
Boites d'Accouchement garnie(Onde métallique, paire de ciseaux droits muse, boîte inox, 2 pinces de cochet)	
Brosses à ongles	
Sentis souples	
bassine en plastique	
Seaux en Plastique 10 litres	
Réchauds à Gaz à 2 feux avec bonbonne de gaz et monodétenteur	
Lampe à Gaz	
Sthéoscope obstétrical de Pinar en Aluminium 14 cm	
Jeux de 3 Haricots en inox (28 cm, 25 cm et 20 cm)	
Jeux de 3 plateaux en inox (GM,MM,PM)	
Toise ruban adulte	
Poire à lavement	
Corbeille à Papier	
Chariot inox	
Lampe torche	
Thermomètre	
Total	

Avril 2012

Programme d'Appui à la Mise en Œuvre
de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté



ET

PROJET ASSALAM



ENTRE

CONVENTION DE PARTENARIAT
DANS LE CADRE DU DEVELOPPEMENT D'INITIATIVES
LOCALES D'ECONOMIE SOLIDAIRE DANS LA ZONE DE
CONCENTRATION NORD

Cellule de Suivi Opérationnel des
Programmes de Lutte contre la Pauvreté

Ministère de la Femme, de l'Enfance
Et de l'Entrepreneuriat Féminin



*Au service des peuples
Et des Nations*



GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG
Ambassade au Sénégal
Bureau de la Coopération à Dakar

PREAMBULE

Avec un Indice de Développement Humain (IDH) relativement faible (0,458), le Sénégal, comme à l'instar de la plupart des Etats d'Afrique Subsaharienne, est resté dans le lot des pays les moins avancés et occupe la 144^{ème} place sur 169 pays. Les statistiques indiquent une certaine aggravation de la pauvreté monétaire en milieu rural entre 2006 et 2010. La profondeur et la sévérité de la pauvreté ont augmenté ces dernières années, induisant une aggravation de la situation des plus pauvres, accentuée par les inégalités sociales et les disparités régionales de la pauvreté entre le milieu urbain et rural. Ces disparités trouvent leurs origines, selon le rapport d'évaluation des OMD publié en 2010, dans la réduction de la productivité agricole, le manque d'opportunités de travail en milieu rural, le faible accès des populations vulnérables aux sources de financement et aux services énergétiques et le faible accès des femmes aux moyens de production.

Pour relever les défis de la pauvreté et du développement, le Gouvernement du Sénégal a entrepris la révision de sa stratégie de réduction de la pauvreté (DSRPII – 2006/2010) autour de 4 axes stratégiques fondés sur les priorités des OMD et la Stratégie de Croissance Accélérée (SCA) : (i) La création de richesse, (ii) l'accélération de la promotion de l'accès aux services sociaux de base, (iii) la protection sociale ainsi que la prévention et la gestion des risques et catastrophes, (iv) la gouvernance et le développement décentralisé et participatif. C'est dans ce cadre que s'inscrit le Programme d'appui à la mise en œuvre de la stratégie de Réduction de la Pauvreté (PRP), initié par le Gouvernement du Sénégal avec l'appui du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et la Coopération Luxembourgeoise. En appui à la mise en œuvre du DSRP, le P.R.P est conçu dans une perspective d'appuyer d'une part, le pilotage stratégique des politiques et stratégies et de plaider pour l'atteinte des OMD et de promouvoir d'autre part, les dynamiques locales de développement économique et social dans la Zone de Concentration Nord (Louga, Saint Louis, Matam) par l'appui à l'insertion sociale des groupes vulnérables (Jeunes, femmes, handicapés, PVIH).

Le P.R.P soutient ainsi les efforts des populations en termes d'accroissement des revenus et de création d'emplois, dans une optique d'une croissance pro-pauvre à travers par la mise en place d'un dispositif de promotion d'initiatives de développement d'entreprises locales (MP/MPF) en milieu urbain et rural et le financement d'Activités Génératrices de Revenus.

Le **Projet Assalam** qui accompagne le réseau Assalam regroupe des organisations socio-professionnelles féminines de l'Afrique de l'Ouest. Le Réseau vise à renforcer les possibilités des organisations de femmes en vue d'améliorer leurs conditions de vie et de travail par le renforcement de leurs capacités de gestion, l'appui aux initiatives de lutte contre la pauvreté à travers le financement responsable d'activités génératrices de revenus.

La réussite des AGR et la survie des micros entreprises dépendent, en grande partie, de l'environnement de ces activités économiques, tributaires donc aux possibilités de débouchés, de productivité et de leur adaptabilité aux besoins du marché. Dans un tel contexte, repenser le modèle de financement du développement économique local par la valorisation des opportunités de l'économie solidaire, devient une nécessité impérieuse pour atténuer les effets

négatif de l'extrême pauvreté en innovant les processus de formation, de production, de transformation et de commercialisation.

Le partenariat entre le PRRP et le Projet Assalam vise ainsi à :

- Promouvoir l'économie sociale par un cofinancement plus responsable d'initiatives locales de lutte contre la pauvreté ;
- Soutenir le développement de micro entreprises locales ;
- Renforcer la dynamique organisationnelle du réseau Assalam dans la Zone de Concentration Nord (Louga, Saint Louis, Matam) ;
- Rendre plus cohérente les interventions des acteurs de l'économie solidaire ;

C'est dans ce contexte que la présente Convention est établie entre :

Le Programme d'appui à la mise en œuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté (PRP), représenté par le Coordonnateur National de la Cellule de Suivi Opérationnelle des Programmes de lutte contre la Pauvreté ci après dénommé (C/CSO-PRP) sise, au 14 rue **Béringuer Féraud X Ledantec - Dakar**

D'une part

Et

Le Projet Assalam, sis à l'**Avenue Cheikh Anta DIOP, Immeuble Barsalam, en face Paroisse Saint Joseph-Dakar**, représenté par sa Coordonnatrice Nationale.

D'autre part

Il a été convenu ce qui suit :

Article Premier : Objet de la convention

La présente Convention a pour objet de définir les modalités de collaboration entre le PRRP et le projet Assalam dans un cadre partenarial qui privilégie le renforcement de la promotion de l'autonomisation socioéconomique des groupes vulnérables dans une démarche d'économie solidaire.

Article 2 : Engagements du PRRP

Le PRRP s'engage à :

- Accompagner les initiatives du réseau Assalam dans la Zone de Concentration Nord ;
- Mettre en cohérence ses interventions en termes de financement de micro entreprises avec celles du projet Assalam ;
- Mettre en relation le réseau Assalam avec les Groupements de femmes et jeunes filles, bénéficiaires de ses interventions ;
- Proposer des projets d'économie solidaire susceptibles de renforcer les moyens d'existence des femmes ;

- Co-financer, conformément à son PTA 2012, la mise en place de micro entreprises et d'activités génératrices de revenus au profit des groupes vulnérables à la pauvreté, identifiées d'un commun accord ;
- Participer au renforcement des capacités organisationnelles et administratives et financières des promoteurs identifiés ;
- Appuyer les femmes dans l'amélioration de la qualité et à la commercialisation de leur production ;
- Participer au suivi, à l'évaluation et à la capitalisation des activités menées conjointement dans le cadre la présente convention de partenariat.

Article 3 : Engagements du Projet Assalam

Le Projet Assalam s'engage à :

- Partager son Plan de Travail Annuel, en vue de faciliter la mise en synergie de ses interventions avec celles du P.R.P ;
- Co-financer, conformément à son plan d'action annuel, la mise en place de micro entreprises et d'activités génératrices de revenus au profit des groupes vulnérables à la pauvreté, identifiées d'un commun accord ;
- Restructurer le réseau des acteurs de l'économie solidaire de la ZCO par un ciblage incluant les organisations féminines partenaires du Programme de Réduction de la Pauvreté ;
- Renforcer les capacités techniques spécifiques et les capacités de gestion des groupements de femmes, promoteurs d'initiatives de développement économique et social dans le cadre des interventions conjointes PRR-Projet Assalam ;
- Assurer, en relation avec le PRR, la capitalisation et la diffusion de bonnes pratiques de lutte contre la pauvreté par la valorisation des opportunités de l'économie solidaire ;

Article 4 : Responsabilités conjointes du PRR et du Projet Assalam

Pour la bonne exécution de la Convention de Partenariat, le projet Assalam et le PRR ont convenu, en vue de garantir le succès de leurs interventions, de compléter cette présente convention cadre par un protocole d'accord qui vient détailler les modalités opérationnelles de partenariat en fonction des projets qui seront retenus d'un commun accord.

Article 5 : Entrée en vigueur de la convention

La présente Convention de Partenariat entre en vigueur à compter de sa date de signature par les deux parties contractantes.

Article 6 : Clôture de la convention

La présente Convention de Partenariat sera clôturée au terme de la période retenue (fin Décembre 2012) et fera l'objet d'une évaluation finale conjointe.

Article 7 : Modification de la convention

Toute modification de cette présente convention de Partenariat fera l'objet d'un avenant signé par les deux parties.

Article 8 : Litiges et contestations

Tout différend survenu dans le cadre de l'exécution de cette présente Convention de partenariat fera, au préalable, l'objet d'un strict règlement à l'amiable entre les parties contractantes.

En cas de désaccord persistant, il sera soumis à l'arbitrage des Comités de pilotage des deux projets qui détermineront la suite à donner au partenariat.

Fait à Dakar en quatre exemplaires originaux, le.....

Pour le Projet Assalam

La Coordinatrice Nationale

Mme Nicole Corréa NGOM

Pour le PRR

Le Coordonnateur National

Mr. Ousmane KA